



Éducation Populaire et Numérique : des démarches et des outils pour s'émanciper

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui omniprésentes dans nos activités quotidiennes. Elles modifient notre environnement, notre perception du monde, la manière dont nous nous comportons, dont nous nous exprimons. Elles affectent également nos modes de consommation.

Parce que l'Éducation Populaire vise à la diffusion de la connaissance au plus grand nombre et au développement de l'esprit critique, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire doivent se saisir des enjeux posés par les technologies de l'information et de la communication.

Aussi, nos associations doivent-elles contribuer à développer l'utilisation des TIC par tous et pour tous, tout en favorisant un usage raisonné de ces nouveaux outils.

Parce que le développement des TIC ouvre de nouvelles perspectives pour nos associations en termes de travail collaboratif, de partage et de diffusion de la connaissance, qui font elles-mêmes écho aux fondamentaux de l'éducation populaire, il est indispensable pour nos mouvements de connaître et de maîtriser les potentialités offertes par le numérique, et de formuler des propositions et des exigences en termes d'accès et d'utilisation de ces technologies.

1/ Le numérique pour tous !

Dans une "société de l'information" en expansion rapide, les outils numériques demeurent un luxe pour une grande partie de la population : 20 % des Français déclaraient en effet ne jamais avoir utilisé d'ordinateur en 2009. Or, tous les citoyens, indépendamment de leur âge, de leur catégorie socioprofessionnelle, de leur lieu de résidence ou de leur niveau de formation, doivent avoir un accès égal aux outils numériques pour pouvoir être partie prenante de cette "société électronique".

Le Cnajep recommande donc, pour favoriser l'inclusivité et l'égalité, le développement d'infrastructures qui permettent à l'ensemble de la population d'accéder aux contenus, notamment par la multiplication des points de connectivité dans des lieux publics. Il existe encore beaucoup trop de régions sans connexion à haut débit. Le gouvernement doit investir dans l'amélioration de l'accessibilité électronique, en particulier pour les populations les plus démunies.

Par ailleurs, dans la mesure où la "fracture numérique" ne se caractérise pas seulement par un manque d'accessibilité au numérique pour des raisons socio-économiques mais également pour des raisons de handicap vis-à-vis de ces techno-sciences en évolution très rapide, l'éducation a un rôle déterminant à jouer dans le développement des usages et l'accompagnement de la population vers l'utilisation d'Internet.

L'ensemble des acteurs éducatifs, parmi lesquels les associations de jeunesse et d'éducation populaire, constituent donc des acteurs-clé de la réduction de la fracture numérique.

2/ Pour une éducation au numérique

Si les technologies de l'information et de la communication constituent un formidable outil au service de nos mouvements, par exemple en termes d'organisation du travail, de participation et de mobilisation, il est nécessaire pour tout utilisateur de prendre conscience des possibilités comme des risques que ces nouveaux médias peuvent également comporter.

Atteintes à la vie privée, "droit à l'oubli", problèmes de protection des données personnelles, marchandisation croissante du web, images violentes ou pornographiques

rencontrées sur le Net, constituent autant de risques potentiels auxquels tout internaute peut être confronté à un moment ou à un autre.

Pour que tous les utilisateurs des outils numériques, mais surtout les enfants et les jeunes, puissent profiter des avantages du nouvel environnement de l'information et de la communication en toute sécurité, des réponses juridiques existent (loi Informatique et Liberté, droit de la propriété intellectuelle...) mais la coercition et le verrouillage ne constituent pas une réponse satisfaisante face aux problématiques de sécurité souvent mises en avant par les médias.

Les internautes doivent en effet adopter des comportements responsables et apprendre à utiliser ces nouveaux médias avec prudence. L'enjeu de l'éducation au multimédia est là : il s'agit d'accompagner les populations, en particulier les enfants et les jeunes, plus vulnérables, vers une utilisation avisée et raisonnée du numérique. Cette éducation doit favoriser de véritables situations de médiation et d'accompagnement afin de dépasser la simple logique de l'information sur les risques et dangers du numérique, et permettre une appropriation responsable et citoyenne de ces outils. Ce projet relève d'une approche globale, portée par l'ensemble des acteurs éducatifs (famille, école, mouvements d'éducation populaire, pairs) qui doivent eux-mêmes être compétents et formés en la matière.

3/ Des choix technologiques porteurs de sens

Les logiciels libres, par les quatre libertés qui les caractérisent (liberté d'exécution, liberté d'étudier le logiciel, liberté de redistribuer des copies et liberté d'améliorer le logiciel) trouvent une cohérence naturelle avec les valeurs de partage, de transparence et de facilité d'accès au savoir que défendent nos associations d'éducation populaire. Par cette proximité, le Cnajep se doit logiquement de promouvoir les logiciels libres et d'encourager en ce sens les initiatives de mutualisation qui pourraient naître des besoins de nos réseaux.

Dans la continuité de ces usages cohérents pour nos réseaux, il convient de promouvoir et de favoriser l'usage de formats ouverts pour permettre l'interopérabilité des données et leur garantir une vie longue. Les archives numériques de nos associations d'éducatrices populaires seront ainsi, de fait, durables et préservées sur le long terme.

Le Web 2.0 marque par ailleurs l'avènement du travail collaboratif : wiki, sites dont les accès sont partagés, permettent de proposer des outils accessibles et en cohérence avec la volonté très tôt affichée par nos réseaux de travailler en commun et ce, en abolissant les distances géographiques souvent identifiées comme un frein pour les associations qui travaillent en réseau à l'échelle nationale.

Enfin, la neutralité du Web est un principe fondateur d'Internet qui exclut toute discrimination à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information transmise sur le réseau. Une fois de plus, ce principe est en cohérence avec les valeurs d'égalité défendues dans nos associations. Nous devons donc nous engager et défendre ce principe de neutralité aux côtés des associations spécialisées.

4/ Vers une utilisation citoyenne du numérique

C'est un des enjeux des associations de jeunesse et d'éducation populaire que de développer l'utilisation du numérique au profit de finalités collectives. Le numérique, soumis à la pression du marché, transforme de plus en plus l'utilisateur en consommateur de produits et d'informations. Une "économie de l'identité" se met en place, pour vendre des produits adaptés à chacun.

Afin de faire évoluer ces comportements et revenir aux fondamentaux de la culture web, basés sur le partage, l'échange et la co-construction, l'éducation populaire a un rôle à jouer dans l'accompagnement des publics vers un usage citoyen du web. C'est par la formation des acteurs éducatifs aux enjeux politiques, culturels et sociaux des outils et médias numériques, par l'adaptation des pratiques d'éducation aux médias au nouvel environnement médiatique, et par la production d'outils pédagogiques et de

contenus que l'éducation populaire peut redonner sens à l'idée d'un espace numérique citoyen.

5/ Le numérique, nouveau vecteur de mobilisation

Les TIC offrent aux citoyens de nouvelles possibilités d'expression et de participation. Réseaux sociaux, blogs, forums de discussions... les espaces d'expression sont de plus en plus nombreux et accessibles. Les lieux d'échanges, de débats et d'interaction se multiplient.

Pourtant, sur des millions de blogs ou de sites, la grande majorité vise d'abord à l'expression individuelle. L'écriture collective qui fait débat, qui permet l'accès à la prise de parole des habitant(e)s d'un territoire, est encore peu répandue.

Cette expression mobilisatrice est par ailleurs le produit d'un accompagnement, d'un apprentissage, qui restent à travailler par l'observation, la compréhension et l'analyse. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, en tant que promoteurs de la participation des citoyens à un espace public commun, sont les vecteurs de développement de ces nouvelles formes de mobilisation.

6/ Le numérique, levier pour "faire mouvement"

Les technologies de l'information et de la communication réinterrogent les modes d'organisation et le fonctionnement de nos associations, en termes d'échanges d'informations, de démocratie et de participation.

Les outils numériques renouvellent nos modes de travail en ce qu'elles abolissent les distances géographiques et modifient la territorialité de nos associations. Conférences téléphoniques, visioconférences, téléphonie sous IP, tchat permettent désormais à des individus éloignés géographiquement de travailler ensemble.

L'introduction du numérique améliore la circulation de l'information, en interne (échanges de courriels, lettres d'information électronique) mais aussi à l'externe. La diffusion de l'information ne se fait plus de manière verticale (d'un expéditeur à un destinataire), mais horizontale : chaque individu devient un relais potentiel d'informations. Des plateformes d'échanges se créent, décloisonnant les organisations et permettant ainsi à des professionnels intéressés par la même thématique de travailler ensemble. Ceci interpelle nos modes de gouvernance, modifie le fonctionnement interne des structures initialement centralisées au profit d'une plus grande participation, et permet à nos mouvements de toucher de nouveaux publics.

Enfin, les TIC rendent possibles de nouveaux modes de construction collective. Partage, coopération et collaboration sont autant de pratiques facilitées par les TIC qui peuvent et doivent être mises à profit par nos organisations et participent de l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance.

Nos engagements

Le Cnajep s'engage à poursuivre la réflexion engagée lors de l'Agorajep "Education Populaire et numérique : l'éducation populaire 2.0 est-elle possible?" à travers :

- Le repérage des besoins existants au sein de nos mouvements, en termes d'équipement, mais également en termes de formation de l'ensemble des acteurs éducatifs,
- La construction de réponses collectives face aux défis du numérique,
- La promotion de technologies et de cadres porteurs de sens, tels les Logiciels Libres, les formats ouverts et les licences permissives.
- La défense de la neutralité des réseaux et la lutte contre la marchandisation croissante de l'espace numérique.